Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOZÈRE

lozère
LE DÉPARTEMENT

DOSSIER DE PRESSE

TABLE RONDE FORET-BOIS
Vendredi 4 octobre 2013

En présence de :

- Guillaume LAMBERT, préfet de la Lozère
- Jean Paul POURQUIER, président du Conseil général de la Lozère

Contact presse : Géraldine BERNON – Tél. 04-66-49-60-56 ou 06-74-57-49-65
Site Internet www. lozere.gouv.fr

Mende, le 4 octobre 2013

NOTE DE PRESSE

TABLE RONDE FORET BOIS

Pour la cinquième année consécutive, M. Jean-paul POURQUIER, président du Conseil général de la Lozère et M. Guillaume LAMBERT, préfet de la Lozère, ont présidé le 4 octobre 2013 à Mende une table ronde forêt-bois. Ils ont pu ainsi partager les données issues de l'inventaire forestier et échanger avec l'ensemble des professionnels de la filière bois du département sur ses différents enjeux et évoquer les stratégies à mettre en œuvre pour renforcer et dynamiser son potentiel économique.

Cette table ronde s'est articulée autour de trois thèmes :

- l'évolution de la ressource forestière en Lozère ;
- le développement de la filière bois énergie et son impact sur les forêts lozériennes ;
- l'avenir de la filière.

1- La ressource forestière en Lozère et son évolution

Après une période d'augmentation des surfaces boisées, la Lozère est actuellement couverte à plus de 42% par des forêts. Cette surface semble ne plus augmenter depuis une dizaine d'années et se stabiliser aux alentours de 220 000 ha. S'agissant essentiellement de forêts jeunes, le volume de bois présents a augmenté de plus de 25% depuis 20 ans (le volume de bois dans une forêt adulte est supérieur à celui d'une forêt jeune en pleine croissance).

Pendant cette période de « maturation », la proportion entre les différentes qualités de bois évolue aussi : les petits bois cèdent peu à peu la place à des produits de taille plus importante permettant des usages plus valorisants. Les utilisations des produits évoluent de la même façon : on passe progressivement des bois d'industrie destinés à la trituration (fabrication des papiers-cartons) à des bois d'œuvre destinés aux sciages (bois d'emballage, de construction, d'ameublement …).

La montée en puissance de l'utilisation du bois pour la production d'énergie (chaleur ou électricité) est venue ajouter de nouveaux débouchés de valorisation du bois, complémentaires avec les autres utilisations

…/…

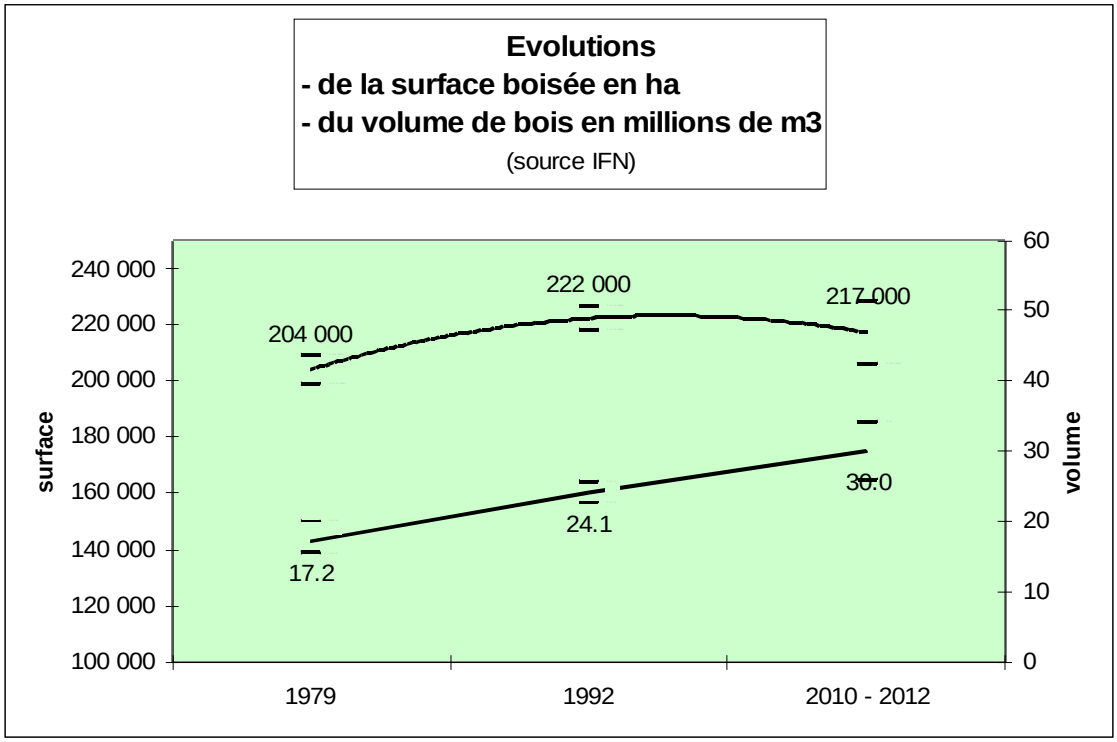
Evolutions
- de la surface boisée en ha
- du volume de bois en millions de m3
(source IFN)
surface
volume
240 000
220 000
200 000
180 000
160 000
140 000
120 000
100 000
60
50
40
30
20
10
0
204 000
222 000
217 000
17.2
24.1
30.0
1979
1992
2010 - 2012

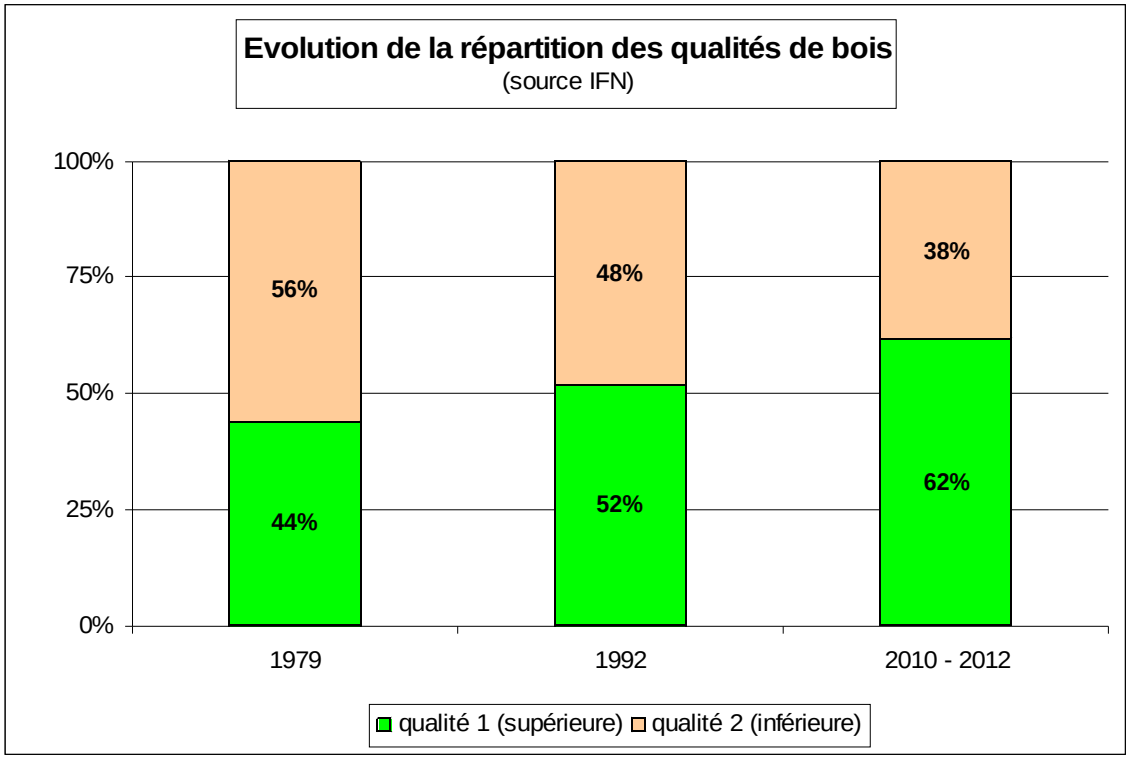
Evolution de la répartition des qualités de bois
(source IFN)
100%
75%
50%
25%
0%
56%
44%
48%
52%
38%
62%
1979
1992
2010 - 2012
qualité 1 (supérieure)
qualité 2 (inférieure)

…/…

2- Bois énergie : lever les inquiétudes

Pour répondre aux interrogations de la population et lever des inquiétudes, le préfet de la Lozère a demandé à la direction départementale des territoires (DDT) de faire le point sur l'impact des approvisionnements en bois énergie des sociétés Bio Energie Lozère et E.ON.

En Lozère, il convient de distinguer entre les chaudières de petite ou moyenne dimension dont la consommation totale est d'environ 8 000 tonnes par an et les projets industriels de taille plus importante comme Bio Energie Lozère à Mende et E.ON à Gardanne (13).

Après 2 années d'exploitation, la consommation annuelle de Bio Energie Lozère est de 85 000 tonnes de bois dont près de 70% proviennent de massifs situés à moins de 50 km de Mende. En déduisant les volumes provenant de sciures, écorces, palettes en fin de vie et plaquettes de scierie, la quantité de bois venant des forêts lozériennes est de 40 800 tonnes par an, soit seulement 48% de la consommation annuelle totale nécessaire au fonctionnement à puissance minimale de l'usine Bio Energie Lozère.

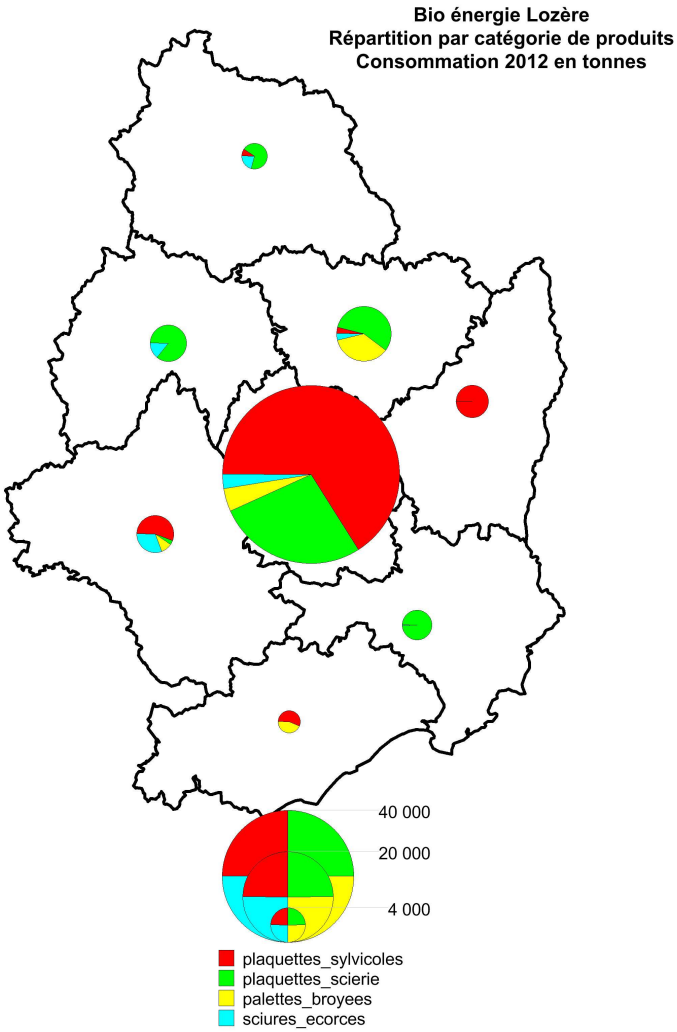

…/…

Dans le contexte national de la transition énergétique visant à réduire la consommation d'énergie fossile, l'entreprise E.O.N. a choisi de convertir une tranche de la centrale à charbon de Gardanne en centrale à biomasse. Cette future usine consommera, à terme (échéance 2025), 445 000 tonnes de bois issu de l'exploitation forestière provenant des 20 départements les plus proches de Gardanne, dont la Lozère fait partie.

Pour le département, cela représente un tonnage annoncé de 7 500 tonnes seulement – sur les 36 000 tonnes annuels qu'E.O.N. envisage de réaliser en Languedoc-Roussillon – dont le prélèvement est envisagé sur le massif à châtaignier des Cévennes actuellement inexploité. Les coupes forestières au profit de l'E.O.N. ne concernent pas les vergers de châtaigniers.

Par ailleurs, les coupes de bois énergie envisagées par E.O.N. devrait, comme c'est le cas aussi pour le bois d'industrie ou le bois d'œuvre respecter l'ensemble des réglementations en vigueur.

- dans les forêts publiques (forêts domaniales, départementales, communales ou sectionales), l'Office National des Forêts veille à assurer une gestion durable dans le cadre du régime forestier, en assurant la régénération continue des forêts, l'accueil du public, la conservation des milieux, la prise en compte de la biodiversité et la recherche scientifique ;

- dans les forêts privées, un document de gestion durable planifie les coupes et travaux dans les propriétés de plus de 25 ha. En dessous de ce seuil, les coupes sont également réglementées ;

- lorsqu'une coupe rase met fin à la vocation forestière d'une parcelle, une autorisation de défrichement doit être obtenue auprès de la DDT. En Lozère, ce sont environ 250 ha de forêts qui disparaissent chaque année pour un retour à une utilisation agricole (majorité des cas) ou urbaine.

Les services de l'Etat sont chargés de veiller au respect de ces réglementations.

Concernant le bois énergie, le cas de l'usine de cogénération à Mende est traité dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dont l'application veille à la traçabilité des approvisionnements. Pour le nouveau projet E.ON, l'obligation imposée de ne pas concurrencer les usages existants et le respect des règles ordinaires de la réglementation forestière permettront d'assurer un approvisionnement compatible avec une gestion durable de la ressource.

3- L'avenir de la filière

L'avenir de la filière passe par la nécessité de faciliter la mobilisation de la ressource et surtout par sa valorisation, en particulier celle du bois d'œuvre (2ème transformation).

3-1- Lever les freins à la mobilisation de la ressource

La richesse forestière du département souffre encore de difficultés propres au territoire, notamment le morcellement de la propriété privée et le caractère inadapté de certaines voies de desserte aux moyens modernes de transport routier. La table ronde a été l'occasion de présenter les travaux en cours menés par les différents services pour résoudre ces deux difficultés :

…/…

- après l'approbation du plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) en mars 2012 qui définissait notamment les massifs prioritaires pour une mobilisation nouvelle de bois, une **étude**, financée par des crédits du ministère de l'agriculture, est actuellement portée par le conseil général de Lozère pour expertiser la localisation de la ressource à ce jour non mobilisée en raison d'un accès routier insuffisant.

La rédaction du cahier des charges de cette étude est en cours et les résultats devraient être disponibles avant l'été 2014. La problématique de la voirie communale, dont les caractéristiques techniques imposent parfois des limitations de tonnage ou des fermetures en période de dégel, sera abordée dans cette étude ;

- 2 exemples de **regroupement entre différents propriétaires privés** ont été présentés. Ils permettent de proposer une mobilisation de bois supplémentaire. Particulièrement novateur, l'exemple de l'association syndicale libre de gestion forestière « Terre de Peyre » en Lozère est appelé à être reconduit dans d'autres départements ;

- la **bourse foncière forestière** mise en place par le centre régional de la propriété forestière (CRPF) et la SAFER permettant de mettre en contact acheteurs et vendeurs de parcelles boisées et le dossier de **restructuration foncière sur une partie du causse de Sauveterre** piloté par le Conseil Général, sont d'autres exemples de réalisations concrètes qui contribuent à lever les freins à la mobilisation supplémentaire de bois.

3-2- Valoriser localement la ressource en intensifiant la recherche-développement

La transformation de la ressource en Lozère est principalement ciblée sur la 1ère transformation et le bois énergie.

Concernant les entreprises de la première transformation (scieries), leur nécessaire modernisation doit être l'occasion de réfléchir à l'avenir de l'outil de production. Il existe en Lozère des entrepreneurs dynamiques et efficaces qui se positionnent sur des marchés permettant d'optimiser la valorisation des produits locaux, sans avoir besoin d'importer du bois du reste de la France, ni d'exporter de Lozère du bois brut peu valorisé.

Le marché bois-construction est en pleine extension et la maison Lozère doit savoir saisir cette opportunité : les maisons à ossature bois, les charpentes en bois abouté, sont autant d'évolutions pour mettre en valeur les bois lozériens. Il serait dommage que par insuffisance de recherche-développement, le bois lozérien ne soit pas valorisé sur place dans des produits à haute valeur ajoutée par des entreprises performantes.

Les témoignages des 3 entreprises invitées à cette table ronde doivent pouvoir continuer à tirer cette filière lozérienne vers l'excellence. La chambre de commerce et d'industrie intervient par le biais de ses missions « industries du bois » et « bois énergie » pour l'aider en ce sens.

En 2014, la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt sera votée, et comporte comme objectif le renforcement de la filière passe par une meilleure mise en cohérence entre la politique forestière et celle relative au bois. Un fonds stratégique bois-forêt (FSBF) sera créé et le principe de GIEE sera adapté pour la filière forêt-bois avec la création de groupements d'intérêts économiques et environnementaux forestiers (GIEEF). La modernisation de la filière lozérienne s'inscrira dans ces programmations nationales déclinées régionalement.